Procès-verbal
BUREAU TERRITORIAL
21 Septembre 2021– 18h00 VISIOCONFERENCE

Présidence : Alain DOUCET

Membres présents : Christian ABEILHE, Alain AZPIROZ, Annette BERBOUS, René BES, Daniel COLLET, Pierre CROS, Isabelle GELY, Christophe GIL, Jean Claude LEGENDRE, Alain MACCHION, Jean Yves MOURET, Marie-Dorothée PEREZ, Michel PFLIEGER, Ghislaine ROSSIGNOL, Max SANTA, Roland SORMANI

Excusé(e)s : Christian GALONNIER**,** Antoine MARTINEZ, Bernard PUJOL, Bernard VAUR

Invité(e)s : Michèle ANDRE, Pierre CIBOT, Eric DORIA, André LAUR, Eric PLANES

1- Communication du Président

Il nous transmet le bonjour de Didier CEYSSON, absent suite à une intervention chirurgicale.

Un appel à candidature sera lancé pour l'organisation du tournoi qualificatif de la Coupe du Monde pour le secteur Afrique. Le Président précise que la LOR ne se portera pas candidate pour organiser cet évènement.

Le Président nous fait part de la dotation de ballons aux 132 écoles de rugby de la Ligue qui ont vu une progression dans leurs effectifs malgré le contexte sanitaire. Une dotation de casquettes est prévue pour être remise aux éducateurs formés cette année. Le Bureau valide la proposition faite par le président pour que cette promotion porte le nom de Christian MAUGARD disparu très récemment.
La distribution de ces dotations sera faite dans les CD en présence des représentants de la Ligue, des CTL et CTC de secteurs.

Le Président demande à Jean Claude LEGENDRE, accompagné de Pierre CROS et de Christophe GIL de rencontrer Laurent SOLA (chargé de mission RF) afin qu'il clarifie son engagement vis à vis de la LOR.

2- Validation du PV du 17/08/21

Il est adopté à l'unanimité

3- Retour de l'Assemblée Générale de Valras

Le Président regrette la faible participation des clubs.

Il remercie la Ville de VALRAS, le CD 34, le club local pour la parfaite organisation de cette assemblée et les salariés présents pour leur total investissement.

Les résolutions soumises à vote ont toutes été adoptées avec une très forte majorité.

La date de l'AG 2022 est fixée au 18 Juin à Bagnères de Bigorre.
L'AG financière aura lieu le 27 novembre 2021 en visioconférence.

4 - MOT de Narbonne - René BES

René BES informe le Bureau du rendez-vous pris le 7 octobre à 15h avec Monsieur le Maire de NARBONNE.
Si la Mairie avait dû dénoncer la convention (avenant signé le 20 mars 2018), elle aurait dû le faire savoir au plus tard le 20 septembre afin de respecter le délai de préavis 6 mois.
Il est nécessaire de mieux communiquer sur les activités liées à la MOT, en particulier avec le développement futur de l'IRF.
Max SANTA, Christophe GIL et René BES représenteront la LOR et devront montrer, chiffres à l'appui, que l'activité reprend après la période Covid.
Max SANTA dit qu'il faut être attentif à ne pas trop interférer avec la convention déjà signée avec le CREPS de TOULOUSE où un travail remarquable est réalisé.

5- Valorisation du Smic

Suite à l'augmentation du SMIC à compter du 1er octobre, le Président DOUCET demande qu'une réactualisation des salaires se fasse en octroyant une aide supplémentaire pour les salaires les plus faibles et pour les personnes les plus touchées par la COVID
Pierre CIBOT, en charge du dossier, fera une étude et la présentera au prochain Bureau.

6 – Déplacement équipes en Corse

René BES rappelle la situation réglementaire sur les remboursements de déplacements en Corse, considérés par la FFR comme grands déplacements.
Le Comité Territorial du Languedoc à cette époque (2016) avait avancé le remboursement de ces déplacements par anticipation pour aider les clubs de PALAVAS et de VENDRES. Ces frais devaient donc être remboursés par la FFR par l'intermédiaire des comptes clubs.
Dans les faits, c'est le Comité Territorial corse qui, par délégation s'est chargé de rembourser directement les clubs. Chaque club est donc redevable à la LOR de 8000 €.
Le Bureau à l'unanimité autorise Pierre CROS à faire le nécessaire auprès de ces 2 clubs pour récupérer les sommes dues.

7 – Budget CSE

Pierre CIBOT rappelle les dispositions du Code du Travail relatives au financement du CSE.
Il précise que celui-ci est dû seulement quand le seuil des 50 salariés a été atteint pendant 12 mois consécutifs. A ce jour, ces conditions n'étant pas remplies, la Ligue n'a pas obligation de verser cette subvention.
Après discussion, le Bureau territorial acte par 17 voix pour et une abstention, le versement au CSE d'une subvention de fonctionnement calculée au prorata du nombre de mois où l'effectif a été supérieur à 50 salariés, soit environ 1000€.

8 - AG des CD

Jean Yves MOURET nous fait part de ses impressions sur la tenue de l'AG de l'Ariège où il faut noter une très belle participation des clubs, ainsi que d'une intéressante intervention des autorités sur la violence et le sport.
Eric PLANES, qui a également assisté à ces assemblées, souligne la mise en avant des relations qu'entretiennent les clubs avec les CTC et les CTL.

Sur l'AG de la Haute Garonne il fait état de la qualité de la rédaction du POS.
Les AG des départements 65 et 34 sont prévues prochainement.

9 - Réunion « Territorialité »

Alain AZPIROZ fait le compte rendu de la réunion FFR qui s'est déroulée à Marseille, lors de laquelle il a représenté la Ligue.
Il a participé au groupe de travail « Relations FFR/Ligues ». Les travaux ont porté sur :
La convention pluriannuelle et les critères de calcul de la subvention de fonctionnement (70% de partie fixe et 30% de partie variable en fonction du POS) et la révision de la durée de la Convention (annuelle)
Des propositions seront faites lors du prochain « Conseil des territoires » les 7 et 8 octobre à Lyon.

- Le club du 21ème siècle avec 3 thèmes abordés : la veille nationale sur la vision d'un club au 21e siècle, une veille d'information pour faire progresser les clubs et un engagement de démarches de responsabilité sociale et environnementale

- Le rugby social club : Centre de ressources pour générer des emplois et des services civiques, la création d'un label « club engagé » est en cours d'étude qui reprendrait 5 critères : inclusion, citoyenneté, santé bien-être, éducation-réinsertion et transition écologique. Ce label doit encore être discuté et validé en Bureau fédéral et CoDir FFR

- Relations FFR/ligues/CD : la convention tripartite et le fonctionnement de la répartition des subventions. Une réunion est prévue à Lyon en octobre où le président DOUCET doit se rendre

Confirmation de la création d'une fondation pour le mécénat dans chaque ligue.

10- Académies Pôle Espoirs

Max SANTA et Eric PLANES font un retour sur la réunion de rentrée des Académies qui s'est déroulée le 20 septembre à Narbonne regroupant les responsables et les managers.

Il a été demandé aux managers de fournir l'organigramme et la liste des intervenants.

Cette réunion constructive a eu le mérite de clarifier les modes de fonctionnement, aplanir les situations, bien définir les rôles de chacun, ainsi que les décisions prises.

Les managers ont fait état des doléances faites à la FFR.

L'état comptable de chaque académie a été remis et commenté. Tous apprécient les nouvelles données comptables qui offrent bien plus de lisibilité.

Une formation sur l'utilisation Zeendoc sera mise en place début octobre pour suivre le budget de 16.000 € alloué par la FFR.

Lors de cette réunion, la position de la Ligue a été exprimée, à savoir d'allouer au moins pour cette année la subvention de 2500€ de la Région aux académies régionales et d'indiquer le montant des frais de gestion qui sera imputé sur chaque Académie pôle espoirs.
Il a été aussi question du fonds dédié FFR qui représente à ce jour environ 90.000€, somme correspondant au reliquat du budget de financement non dépensé par les académies.
Tous reconnaissent la nécessité d'avoir des projets communs de développement afin de mettre à profit ce fonds mis à disposition par la FFR.

Gérard TUGAS, en charge des académies, va intervenir auprès des clubs « pro » du secteur de TOULOUSE afin qu'ils s'impliquent davantage dans le fonctionnement de ces académies et qu'ils soient présents lors de la signature des conventions.

11- Les Epreuves

- ***Séniors***

Rolland SORMANI fait le point sur le début de championnat seniors Honneur.

Toutes les équipes réserves ont pu jouer à XV mais avec des doublons. Nous sommes en attente de la décision de la FFR sur l'autorisation du jeu à X pour les réserves Honneur, plutôt que de prononcer des forfaits comme proposé par la Ligue.

Pour les équipes de PH et autres séries, Eric DORIA nous informe des difficultés potentielles sur la désignation des arbitres pour les équipes réserves du fait de la baisse à ce jour de 10 % des ré affiliations.

Beaucoup de clubs ne répondent pas à la charte de l'arbitrage encore à ce jour (2 fois plus que la saison dernière), même en Fédérale, d'où la difficulté des affectations.

Eric DORIA propose que les clubs ne répondant pas à la charte de l'arbitrage ne bénéficient pas de désignation d'arbitres pour leur équipe réserve.
A ce jour, les réserves à X en mode dégradé et les cadettes à X n'auront pas d'arbitres désignés. Une information doit être faite aux clubs en ce sens conformément aux règlements l'arbitrage doit être assurer, après tirage au sort entre les 2 équipes en présence, par un entraîneur diplômé, âgé de moins de 55 ans .
Une demande de modification de cette disposition sera transmise à la CCA afin que les clubs qui respectent la charte puissent faire arbitrer leurs rencontres par leurs éducateurs.
Il faut noter de plus en plus de forfaits signalés à l'approche des compétitions en 3ème/4ème séries, ainsi que pour des équipes réserves de 1ère et 2èmes séries.

Une réflexion sur les modifications de la compétition des équipes réserves devra être entreprise pour la saison prochaine.

- ***Jeunes***

Christian ABEILHE confirme la reprise de la compétition le samedi 2 octobre.

Les contacts avec les clubs sont nombreux au sujet des rassemblements et du règlement.

La composition des poules a été communiquée aux clubs avec peu de retours négatifs à signaler à ce jour.

Concernant les effectifs, on peut noter une baisse du nombre d'équipes engagées (beaucoup de rassemblements) : perte de 11 équipes en juniors et de 12 en cadets.

La constitution des poules en Ligue 3 est repoussée de quelques jours pour s'adapter à la situation.

Christian ABEILHE demande si procédure de la saison passée pour la cellule Covid (report des rencontres) sera reprise. Alain AZPIROZ confirme la nécessité de réactiver la cellule.

12 – Challenge Ladies & Gentlemen Rugby

André LAUR informe le Bureau que la Mutualité Française a décidé de mettre fin au partenariat sur cette manifestation.

Les lauréats de cette année seront des départements et non des clubs. Les récompenses seront remises à La Dépêche du Midi le 12 octobre.

La Ligue est donc en recherche d'un nouveau partenaire sur ce challenge qui repose sur le fair-play chez les jeunes

Le Président DOUCET demande au Bureau de prendre la décision de maintenir cette saison ce challenge même si un nouveau partenaire n'est pas trouvé.
Le Bureau entérine la décision du maintien à l'unanimité.

13 – Tournoi Amicale des VI Nations

Max SANTA et Eric PLANES donnent les éléments sur ce tournoi.

L'Amicale a fixé une date très tôt dans le calendrier (octobre) pour jouer le tournoi destiné à déterminer les équipes qui seront conviées à assister à un match du XV de France lors du Tournoi 2022.

L'Occitanie, opposée à une sélection de Nouvelle Aquitaine à Bordeaux, enverra une équipe constituée d'éléments évoluant dans le bassin toulousain.

Eric PLANES sollicitera Romain BLATTES pour tout mettre en place avec le concours exceptionnel des CTC.

14 – Le POS

André LAUR fait le point sur l'avancée du POS de la Ligue et les points importants pour la saison. Aux 13 actions actées au Codir du 10/09 à Valras, 3 rubriques seront ajoutées :

- Action 14 : l'aide à la relance pour les clubs ayant fait l'effort de maintenir la catégorie U16 et l'aide à l'organisation des phases finales jeunes
- Action 15 : les académies régionales avec la remise des capes aux éducateurs dans le cadre de la formation de qualité
- Action 16 : la direction de l'arbitrage avec des missions transversales comme l'aide aux clubs pour la connaissance des règles d'arbitrage, la formation à l'arbitrage et le développement de l'arbitrage féminin

15- Commission Scolaire

Michèle ANDRE note le bon fonctionnement dans les départements mais souhaite harmoniser le fonctionnement de la commission.

Après une réunion d'explication du projet avec Eric PLANES et Jean Louis CUNG, une synthèse des actions réalisées dans le milieu scolaire sera faite.
Michèle sera aidée par Rémi JANOTTO pour la collecte des données départementales.

Ensuite, une réunion en présentiel avec tous les acteurs sera organisée pour donner les directives d'action

Une convention avec les IPR doit être signée. Il faudra définir le niveau d'intervention, les diplômes requis, la formation des professeurs, les actions Coupe du Monde 2023
Concernant les sections sportives, la question est posée du financement sur l'enveloppe fédérale et les critères d'attribution.

Max SANTA précise qu'il est possible de traiter directement avec les écoles primaires pour proposer des cycles rugby.

16 - Les ressources humaines

Pierre CIBOT présente le règlement intérieur de l'espace convivialité dans les MOT.
Le règlement est adopté par le Bureau et sera affiché dans les locaux.

Il fait état de la proposition de la revalorisation du forfait de la carte carburant pour les CTC, au vu de l'augmentation du coût à la pompe.
4 CTC conservent un forfait à 130€, 19 passent à 160€ et 8 à 200€, en fonction de la superficie des terroirs. La carte carburant du DAL reste à 160€.
La proposition est adoptée par le Bureau.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, Pierre CIBOT propose d'ouvrir les sites de la LOR dès le 1er octobre au public, aux bénévoles/
Tout ceci se fera dans le respect des mesures sanitaires (port du masque, distanciation), avec présentation du « pass sanitaire » et maintien du télétravail dans les bureaux partagés et de 2 jours maximum pour les autres salariés.
Le Bureau donne son accord.

Concernant l'infogérance (maintenance informatique) la question de recruter un salarié ou de prendre un prestataire se pose. Après une étude approfondie sur le coût comparatif présentée par Pierre CIBOT, le Bureau par 17 voix contre et 1 abstention décide de s'orienter vers un recrutement, solution plus judicieuse et plus économique.

Il informe le Bureau de la décision de Florence COT, salariée à la Mot de Narbonne, de quitter son emploi pour des convenances personnelles et son souhait de signer une rupture conventionnelle.
Le Président DOUCET valide la demande.

2 départs en retraite sont prévus dans les services comptables fin mars 2022 pour Nicole HONCZAR et fin août 2022 pour Claudie LASPERCHES.
Le Président demande à Pierre CIBOT et Pierre CROS de travailler dès à présent sur les 2 futurs recrutements à prévoir.
Un rendez-vous est prévu avec le cabinet comptable et social à ce sujet.

17- Questions Diverses

- **Maison de l'Etudiant**

André LAUR précise que l'on dénombre 70 inscrits sur le site de Toulouse qui est la capacité maximum de l'encadrement prévu.
La question est posée de savoir s'il faut stopper les inscriptions ou s'il faut prévoir un deuxième jour pour ces entraînements.
Après discussion, il est fait le choix d'attendre et de voir la présence effective des jeunes.

- **Affiliations**

A la question posée par Annette BERBOUS, le Bureau choisit de ne pas demander aux nouvelles petites structures de faire l'avance sur cotisation de 1500€ comme elles le devraient, s'agissant de rugby loisirs dans les foyers ruraux.

- **Challenge Thalès**

Rolland SORMANI aura éventuellement en charge l'organisation sportive sur Oval-e de cette compétition de rugby à V.

- **Flotte automobile**

Pierre CIBOT pose la question sur la restitution d'un véhicule à la concession Ford du fait du départ de Christian GALONNIER. Ceci va engendrer une pénalité (rupture contrat de location prévu jusqu'à fin août) mais d'un montant moindre que de la conserver.
Le Bureau entérine la restitution.

Fin de la réunion à 21h10

Le Secrétaire Général
Jean-Yves MOURET
